

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-15.250-0013380.2024.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>MADAME AUDREY DUCROS ROGGEMAN</b> Adresse <b>LA MARMITE ENCHANTEE 560 route du Col 74420 Habère-Poche</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15)</b> Adresse <b>3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>08 janvier 2024 10:08:19 +0100 CET</b> Lieu <b>Annecy-le-Vieux (FR)</b>		Nom et signature <b>BUREAU ALPES CONTROLES</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>08/01/2024</b> au <b>30/09/2024</b>	

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Absinthe, Armoise, Hysope, Melisse serpolet, Menthe, Romarin, Rhubarbe, Sauge officinale, Verveine, Consoude, Hysope, Menthe, Monarde, Liveche, Lavande, thym serpolet, camomille romaine, oseille, sarriette)	<b>Biologique</b>
	Framboises	<b>Biologique</b>
	Cassis	<b>Biologique</b>
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (Rosier)	<b>Biologique</b>
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Groseilles, Framboises, Casseilles, Muroises, Mures)	<b>Biologique</b>
	Verveine odorante	<b>Biologique</b>
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Achille millefeuille, Ail des ours, Baie de sureau, Bouleau, Myrtille, Primevère coucou, Origan, Ortie, Pissenlit, Plantain, Reine des prés, Renouée du Japon, Sapin, Sureau, Tilleul, Sureau, Frêne, Lotier cornicule, Sureau, Acacia, Pissenlit, Sapin, Acacia, Tilleul, Ail des Ours, Asperule odorante, Thym)	<b>Biologique</b>
	Confilleurs : Acacia, Genépi, Pissenlit, Reine des Prés, Sapin, Sureau, Tilleul, Thym	<b>Biologique</b>
Confitures : Myrtille, Cynorrhodon, Kiwi, Renouée du Japon	<b>Biologique</b>	
Gelee de coings	<b>Biologique</b>	
Marmifleurs : Pissenlit, Sapin, Sureau	<b>Biologique</b>	
Sirops : Acacia, Genépi, Origan, Pissenlit, Reine des Prés, Sapin, Sureau, Thym, Tilleul Citron, Myrtille, Melisse, Hysope, Romarin, Menthe Poivrée	<b>Biologique</b>	
Tisanes fraîches Ice Tizz : Pie Rouette, Noël, Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins	<b>Biologique</b>	
Tisanes seches : Pie Rouette, Pie Pelette, l'Enchanteur, Lutins	<b>Biologique</b>	
Pesto Ail des Ours	<b>Biologique</b>	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		
<b>Contient des ingrédients biologiques :</b> Tisanes fraîches Ice Tizz : Noël, Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins Tisanes seches : Pie Pelette, l'Enchanteur, Lutins Sirops : Melisse, Hysope, Romarin, Menthe Poivrée		